

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a examiné le projet d'Offre Publique d'Achat obligatoire (OPA) visant les actions de EQDOM déposé en date du 06 Décembre 2024 par *Saham Finances*, de concert avec *Société Générale Marocaine de Banques (SGMB)* et *Investima*.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé, selon les dispositions de l'article 30 de la loi susmentionnée, à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres EQDOM.

1- Contexte global de l'opération

En date du 03 Décembre 2024, *Saham Finances* a procédé à l'acquisition de 57,67% du capital de SGMB, qui détient une participation de 56,82% dans Eqdom (dont 3,10% à travers sa filiale Investima).

Ainsi, suite à l'acquisition précitée *Saham Finances* a franchi indirectement à la hausse le seuil de 40% des droits de vote d'EQDOM rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat sur cette dernière conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi 26-03 précitée.

A la veille du dépôt du projet d'offre publique, la répartition de capital et des droits de vote d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
SGMB	897 241	53.72%
Investima	51 812	3.10%
Régime Collectif d'Allocations de Retraite (RCAR)	169 962	10.18%
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)	100 605	6.02%
Société Centrale de Réassurance (SCR)	86 518	5.18%
Divers actionnaires	364 112	21.80%
Total	1 670 250	100,00%

2- Modalités de l'offre publique

L'Offre publique d'achat vise la totalité des actions non détenues par les initiateurs *Saham Finances*, *SGMB* et *Investima*, étant précisé que *RCAR*, *CIMR* et *SCR* ont renoncé à apporter les titres qu'ils détiennent à l'Offre. Ainsi, l'Offre porte sur un total de 364 112 actions, représentant 21,80% du capital et des droits de vote d'EQDOM.

Les initiateurs offrent aux autres actionnaires d'EQDOM d'acquérir leurs actions au prix unitaire de 1 045 MAD. Lesdits actionnaires auront la possibilité d'apporter, intégralement ou partiellement, leurs actions à l'offre.

D'un commun accord entre les initiateurs, SGMB se porte acquéreur de toutes les actions apportées à l'Offre, étant entendu que les membres de l'action de concert demeurent solidairement responsables des obligations qui leur sont faites en vertu de la loi 26-03 précitée.

Compte tenu du caractère obligatoire de l'Offre, aucun seuil de renonciation n'est envisagé dans le cadre de l'Offre. Les initiateurs s'engagent de manière ferme et irrévocable à acquérir la totalité des actions apportées à l'Offre.

3- Intentions des initiateurs

SGMB, Saham Finances et Investima n'ont pas l'intention de poursuivre l'achat des titres EQDOM.

Investima envisage de céder l'ensemble des titres Eqdom qu'elle détient, à la suite de la clôture de l'Offre.

4- Examen de la recevabilité

En référence aux dispositions des articles 13 et 32 de la loi 26-03 précitée, l'AMMC a apprécié le projet d'Offre publique au regard des éléments suivants :

▾ Les caractéristiques du projet d'offre

L'AMMC a examiné les caractéristiques du projet d'Offre au regard des principes énoncés par l'article 13 précité et notamment les principes de transparence et d'égalité de traitement des actionnaires. A ce titre, l'AMMC a relevé que le critère d'égalité de traitement est respecté dans la mesure où l'offre vise l'ensemble des porteurs des titres EQDOM non détenus par les initiateurs, ou par RCAR, CIMR et SCR qui ont renoncé à apporter leurs titres à l'Offre.

Par ailleurs, l'analyse multicritère retenue pour la fixation du prix a été examinée par l'AMMC, et appréciée comme suit :

- **Méthode du cours moyen pondéré** : cette méthode consiste en l'analyse des cours boursiers moyens de l'action EQDOM sur les 9 mois précédant le 15 novembre 2024 afin de couvrir une période permettant de prendre en compte l'annonce de l'opération d'acquisition d'actions SGMB intervenue en avril 2024. Sur la base du cours moyen pondéré, la valeur par action d'Eqdom ressort à **1145 MAD**.
- **Méthode d'actualisation des flux futurs de dividendes distribuables (DDM)** : l'évaluation est effectuée sur la base des flux futurs de dividendes distribuables en tenant compte d'un ratio de fonds propres de catégorie 1 de 13% correspondant au niveau minimum de 9% exigé par la réglementation, augmenté d'un coussin de 4%, actualisés au coût moyen pondéré des capitaux. Une décote de 15% a été appliquée dans la mesure où les prévisions de dividendes distribuables tiennent compte de synergies futures escomptées par le nouvel actionnaire majoritaire. L'application de cette méthode aboutit à un prix par action de **944 MAD**.

Une synthèse de la valorisation faite par les conseillers financiers est reprise dans le tableau suivant :

Méthodes	Valeur par actions (MAD)	Pondération
Cours moyen pondéré	1145	50%
DDM	944	50%
Moyenne pondérée	1045	100,0%

Source : Attijari Finances Corp, Société générale

Le prix par action retenu dans le cadre de l'offre publique d'achat s'établit à **1 045 dirhams par action**.



Compte tenu de ce qui précède, l'AMMC considère que les méthodes utilisées relèvent de critères d'évaluation objectifs, significatifs et multiples. De même, ces critères sont pertinents et usuellement retenus, et correspondent aux caractéristiques de la société visée. Aussi, l'AMMC estime que les caractéristiques de l'Offre sont conformes aux principes énoncés par l'article 13 précité.

▼ Intérêts stratégiques nationaux

En application de l'article 29 de la loi 26-03 précitée, l'AMMC a soumis le projet d'Offre au Ministère de l'Économie et des Finances pour son appréciation au regard des intérêts stratégiques nationaux. Le Ministère de l'Économie et des Finances a notifié sa non-objection sur ledit projet.

5- Décisions de l'AMMC :

▼ Accord au projet d'offre

Au vu de l'ensemble des éléments précités, l'AMMC déclare recevable le projet d'Offre publique d'achat initié par *Saham Finances, SGBM et Investima* sur les actions *EQDOM* au prix unitaire de 1 045 dirhams.

▼ Calendrier

Le calendrier définitif de l'opération sera fixé ultérieurement. Il doit être préalablement validé par la Bourse de Casablanca.

▼ Reprise de la cotation de la valeur EQDOM

L'AMMC demandera à la Bourse de Casablanca de reprendre la cotation de la valeur d'EQDOM le 11/02/2025.

Rabat, le 10/02/2025

DE/EM/001/2025

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

✉ OperationsFinancieres@ammc.ma

☎ 05 37 68 89 71



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.linkedin.com/company/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)